



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la Sàrl dissoute:
A.-Geneviève Renevey Sàrl en liquidation, Marly
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale
3. Date de la décision: 19.12.2013
4. Échéance de préavis des créances: **10.02.2014**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
A.-Geneviève Renevey Sàrl en liquidation
c/o Madame Astrid-Geneviève Renevey, Route du Confin 1,
1723 Marly
6. **Indication:** Il est instamment demandé aux créanciers de la société à responsabilité limitée dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. **Remarques:** Les créanciers sont invistés à faire connaître leurs créances et toutes pièces justificatives dans un délai de 30 jours dès la troisième publication de cette avis à la liquidatrice.
La liquidatrice informe en outre qu'elle procédera à une éventuelle répartition anticipée après un délai de 3 mois suivant la troisième publication de cet avis conformément à l'art. 745 al. 3 CO.

Etude Me Jean-Pierre Wolhauser
1700 Fribourg

01255149



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 08.01.2014, No 4, Jahrgang - année - anno: 132

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Art.823ORi.V.m.Art.742OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société à responsabilité limitée (art.823COenliaisonavecl'art.742CO) - Grida ai creditori alla liquidazione di una società a garanzia limitata (art. 823 CO congiuntamente all'art. 742 CO)